



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2020-099

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Roger MALAMAIRE et Carmen FERNAGUT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES ALPES MARITIMES SUITE A LA TEMPETE ALEX SURVENUE LE 02 OCTOBRE 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal deux courriers en date du 6 octobre 2020 de l'Association des Maires du Var et de l'Association des Maires des Alpes Maritimes concernant une demande de soutien financier afin d'aider l'arrière-pays niçois dévasté par la tempête Alex survenu le 2 octobre 2020.

Le Maire rappelle que lors des intempéries du 15 juin 2010 notre commune avait bénéficié de soutiens financiers notamment de l'Association des Maires du Var. Le département des Alpes Maritimes avait aussi été particulièrement solidaire des communes sinistrées du Var.

Le Maire propose de verser la somme de 1 000 € à l'Association des Maires des Alpes Maritimes afin de soutenir les collectivités territoriales les plus sinistrées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la somme de 1 000 € à l'Association des Maires des Alpes Maritimes,

PRECISE que les crédits seront ouverts en Décision Modificative n°2 du budget communal Exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

